

## BYK-1707

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-1707

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC  
 524 South Cherry Street  
 Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
 Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
 Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
 703-527-3887

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Antimousse  
 Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Mélange de polysiloxanes détruisants la mousse et de particules hydrophobes

#### Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Silice amorphe	7631-86-9	>= 0.1 - < 1

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
 En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## BYK-1707

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

En cas de contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements avant de les remettre.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Pas d'information disponible.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone silicium compose formaldehyde
Information supplémentaire	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
--	--

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Conditions de stockage : Les installations et le matériel électriques doivent être sûres conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Silice amorphe	7631-86-9	TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
Silice amorphe		TWA (Poussière)	80 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> (Silice)	OSHA Z-3
Silice amorphe		TWA	6 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	NIOSH REL
Silice amorphe		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	NIOSH REL
Silice amorphe		PEL (<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-142996 **>)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	OSHA CARC

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains  
Matériel : Gants imperméables

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	: liquide
Couleur	: gris clair
Odeur	: non significatif(ve)
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6, Concentration: 10 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	: < 32 °F (< 0 °C) Méthode: derived
Point/intervalle d'ébullition	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	: < 1 hPa (68 °F (20 °C))
Point d'éclair	: 250 °F (121 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité	: 1.021 g/cm <sup>3</sup> (68 °F (20 °C)) Méthode: 4 deaerated (20°C oscillating U-tube)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 1,341 mPa.s (68 °F (20 °C)) Méthode: P/K 20°C

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation  
Ingestion  
Contact avec les yeux  
Contact avec la peau

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****7631-86-9 Silice amorphe:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 58.8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****7631-86-9 Silice amorphe:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****7631-86-9 Silice amorphe:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Cancérogénicité**

<b>IARC</b>	Group 1: Cancérogène pour l'Homme	
	Silice amorphe	7631-86-9
<b>OSHA</b>	OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité	
	Silice amorphe	7631-86-9
<b>NTP</b>	Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.	
	Silice amorphe	7631-86-9

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et :

## BYK-1707

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

les autres invertébrés  
aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

: Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### Produit:

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la  
protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des  
substances de la catégorie I

Remarques

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de  
Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act  
Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique  
supplémentaire

: Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets  
dangereux

: Non applicable

Emballages contaminés

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site  
agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage  
ou d'élimination.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**

**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM1 Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Non-volatile (poids) : > 99 %  
Méthode: 51 (60min/105°C/ 1g)  
DIN EN ISO 3251

**Massachusetts Right To Know**

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

**Pennsylvania Right To Know**

Polysiloxanes	-
Polymères	-
-	-

**New Jersey Right To Know**

**U.S.: Nombre Secret** : 800963-5710  
**Commercial**  
**d'Enregistrement de New**  
**Jersey pour le produit (NJ**  
**TSRN)**

**Prop. 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Silice amorphe, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage,

**BYK-1707**

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.